



MAIRIE DE RANCHAL

Compte rendu du conseil municipal

Du Jeudi 28 mai 2020 à 20 heures

Le 28 mai 2020, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal. Séance à huis clos en raison de la crise sanitaire, et retransmise sur le site de la commune.

Etaient présents : Mr Jacques de Bussy, Mme Suchet Ghislaine, Mr Perrier Jean-Luc, Mr Ducros Bernard, Mme Gardin Bernadette, Mr Bernard Adrien, Mr Michel Lagoutte, Mr Damien Lagoutte, Mme Li Caroline, Mr Barreaux Patrick.

Excusé : Mr Olivier Longin, qui a donné procuration à Mr Jean Luc Perrier.

Mr Michel Lagoutte, doyen de l'assemblée, a donné lecture des résultats des élections municipales du 15 mars 2020.

ELECTION DU MAIRE :

Mr De Bussy Jacques se présente en tant que maire, et est élu au premier tour à la majorité absolue. Il est immédiatement installé en tant que maire.

ELECTION DES ADJOINTS : Ce nombre ne doit pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints.

Mr Lagoutte Damien, se présente en tant que premier adjoint, et est élu au premier tour à la majorité absolue.

Mme Suchet Ghislaine se présente en tant que deuxième adjoint, et est élue au premier tour à la majorité absolue.

Mr Perrier Jean- Luc se présente en tant que troisième adjoint et est élu au premier tour (10 voix sur onze).

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Mr le Maire, Jacques de Bussy, est élu conseiller titulaire, et Mr Damien Lagoutte, 1^{er} adjoint, suppléant.

INTERVENTION DU MAIRE

A l'issue de ces élections, Monsieur Le Maire remercie les élus pour leur confiance et exprime lui-même la confiance qu'il a envers chacun des membres du conseil, confiance qui permet un travail plus efficace et qui permet les débats d'idée.

Il salue l'entrée des nouveaux conseillers qui apporteront une nouvelle énergie et un regard complémentaire, enrichissant.

Il rappelle la forte mobilisation des ranchalais au scrutin de mars, celle-ci exprime un intérêt et une exigence de la population à l'égard de ses élus.

Bien qu'aucune autre liste ne se soit présentée, il précise avoir pris la mesure du vote protestataire autour du dossier la Gourmandine qui s'est porté sur son nom.

Il rappelle les lignes directrices du mandat 2020/26, dans la continuité du travail fait sur 2018/2020 : aménagement du centre bourg, achat et aménagement de l'immeuble Burnichon en pôle multi-services, création de sentiers de randonnées, pérennisation du Genêt d'or, l'hôtel-restaurant communal ;

Il indique que la crise sanitaire en cours et les enjeux qu'elle révèle en termes économique, social et environnemental, aura des impacts positifs et négatifs sur le fonctionnement de nos territoires dont il s'agira de prendre la mesure dans la conduite de l'action communale.

Il souhaite que dès les prochaines semaines, les représentants du conseil dans les différentes instances auxquelles la commune appartient, puissent faire valoir plus clairement les intérêts communaux.

Il lit ensuite la charte de l'élu local, et en donne une copie à chaque membre du conseil.

Le conseil étant installé, les délibérations peuvent être prises :

DELIBERATIONS :

- 1- Acquisition de l'immeuble Burnichon : Mr Le Maire rappelle qu'un compromis de vente a été signé avec Mme Burnichon au mois de février 2020. Il convient maintenant de l'autoriser à signer l'acte de vente, prévu pour la mi-juin.

Prix de vente de l'immeuble : 100. 000 €

Frais d'acte notarié : 2 500 €

A l'unanimité, le conseil accepte.

- 2- Demande de subventions : Auprès des services de l'Etat :

- DETR

Mr Le Maire rappelle de la commune peut déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de territoire d'équipement ruraux au titre de l'année 2020, dans le cadre de l'aménagement du pôle de services de proximité, avec la création d'un local destiné à l'ostéopathe.

- DSIL

Mr le Maire rappelle que la commune a déposé en 2019, un dossier au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, dans le cadre de la restructuration du centre bourg. Dossier qui a été rejeté, faute de disponibilités financières.

Il propose donc de déposer une seconde fois cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr Le Maire à déposer ces deux demandes de subventions, et à signer tous les documents s'y afférant.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr Michel Lagoutte soulève la nécessité pour la commune de signer un contrat annuel avec un entrepreneur, pour contrôler l'état des toits des bâtiments communaux.

Il relève aussi la nécessité du vote des subventions communales avant la fin de l'année.

Mr Jean- Luc Perrier et Mr Michel Lagoutte, font un point sur les travaux d'aménagement du centre bourg, effectués par l'entreprise Thivent, et qui avancent de manière conforme aux prévisions.

Il est à noter que la Sade est intervenue ces dernières semaines, afin de rénover le réseau d'eau communal.

Mr Bernard Ducros pose la question de la pose d'une main courante pour monter au lavoir.

Jacques de Bussy indique avoir reçu, le lieutenant Gratier du corps des sapeurs- pompiers de St Vincent, à sa demande. Le lieutenant a fait part de son inquiétude sur des rumeurs circulant sur la commune à propos d'une intervention faite au domicile du maire dans la nuit du 5 mai. Le maire a indiqué au lieutenant que lui-même et l'ensemble du conseil se félicitent de l'existence du corps des sapeurs, de leur proximité, de leur réactivité et de la qualité de la relation avec la commune. Quant à sa position personnelle comme « victime » (terme utilisé par les sapeurs- pompiers), il précise qu'il a pu s'en entretenir avec le lieutenant qu'il a remercié pour l'intervention de ses collègues.

A21 heures, la séance est levée.



Le Maire
Jacques de Bussy

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. de Bussy", written over the printed name.